



## Succession internationale récupérer produit cession

-----  
Par Nass

Bonjour,

Suite au décès de mon père (qui résidait en France et titulaire des nationalités algérienne et française), une procédure de succession a été opérée, celle-ci concernait un terrain localisé en Algérie.

Ce terrain a été vendu, et le produit de cession de cette opération de vente (en dinars algérien) a été apporté dans un compte bancaire algérien hébergé auprès de la Société Générale Algérie.

Etant moi-même résidant fiscal français, bi-national (titulaire des nationalités française et algérienne), et sachant que le dinar algérien est une monnaie non convertible, je souhaiterais récupérer la contre-valeur en euros du montant de la vente auprès d'une personne résidant en France, en échange de quoi, je lui verserais l'équivalent en dinar algérien, produit de cession initialement issu de la vente.

Est-ce que cela est possible ?

Quelles en seraient les modalités ?

En vous remerciant par avance,

Cordialement,

NF